



## Saisie attribution sur mon compte bancaire

Par **cheztiloup47**, le **10/02/2009** à **12:44**

bonjour ayant fait un credit il y a quelque année et ne pouvant pas le payer la société de credit a contacté un huissier pour récupérer l'argent jusque la ces normal.ayant été voir ce huissier et apres discussion j'obtien un paiement mensuel de 180 euro ce que j'onore tout les mois sans en raté un et ce depuis un an.il y a 6 mois je recoi une lettre de ca part comme quoi il faut que j'aille le voir pour augmenter la mensualité ce que je ne fait pas vu mais revenu le smic je ne peu pas lui donner plus.et j'apprend avec surprise il y a quelque jours que ce huissier a fait une saisie attribution sur mon compte et me la vidé.de ce fait je vais le voir ,je lui demande le document qui vien de la saisie attribution et me dit qu'il n'y en a pas puisque j'ai recu un courrier de ca part il y a 6 mois et que je n'est pas repondu.de ce fait je me retrouve avec cet saisie il ma rajouté 700 euro de frait en plus alors que je devait finir cet dette a la fin de l'année et ce je le reprecise en honorant l'accord de depart de plus il ma dit que je n'avait qu'une chose a faire c'etait de me taire et la facon dont je m'habille je pouvais surement payer ma dette voila je vous remerci de votre reponse

Par **superve**, le **10/02/2009** à **12:48**

Bonjour

Allez immédiatement dans votre banque et demandez la "mise à disposition d'une somme à caractère alimentaire", votre banquier vous donnera l'équivalent du RMI pour finir le mois.

Concernant la saisie, vous pouvez la contester (voyez un avocat ou un huissier pour assigner votre créancier devant le juge de l'exécution) mais vos chances de victoire sont faibles, tout

dépend des documents que vous avez (accord de l'huissier sur l'échéancier... durée... etc)

Voyez avec l'huissier pour augmenter vos échéances de 20 ou 30 euros pour la suite et obtenez de sa part un écrit sur l'accord de cet échéancier jusqu'au solde de la créance.

Bien cordialement.

Par **cheztiloup47**, le **10/02/2009** à **12:56**

j'y retourne cet apres midi il me propose 190 euro au lieu de 180 je lui est dit oui et il a l'air content avec ca mais ca me coute quand meme 700 euro de frais pas prevu je trouve qu'il abuse de son pouvoir quand meme merci de votre reponse

Par **HUDEJU**, le **10/02/2009** à **21:57**

Bonsoir

Si ce que vous racontez est vrai , je trouve que l'huissier ou plutôt le gestionnaire du dossier a un comportement plutôt discutable car il vous a certainement fait signer un moratoire qui est dans le dossier et peut être que le créancier lui a demandé de faire augmenter celui ci et comme vous n'avez pas répondu à son courrier , de part son agissement , il vous en a remis une couche , c'est vraiment pas cool .

Un conseil , ne leur laissez pas l'occasion de vous mettre à défaut , car ils s'engoufre dans la brèche à la vitesse de l'éclair car un huissier gagne sa vie avec ces fameux frais et quelques constats .

Par **cheztiloup47**, le **11/02/2009** à **08:20**

malheureusement tout est vrai